

CPOM... On vous forme !

Définir les objectifs et les fiches actions de son CPOM



N° 3 022873

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

- Détenir les clés de compréhension pour rédiger son Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- Etre en capacité de définir ses objectifs propres et d'en déduire les fiches actions et les indicateurs de suivi

PROGRAMME

• 9h30-12h30 - Être en capacité d'élaborer des objectifs, des indicateurs et des fiches actions

Une fois son autodiagnostic réalisé, l'association peut faire émerger des objectifs qu'elle se fixera sur toute la durée du contrat.

- Des objectifs en adéquation avec l'autodiagnostic :
 - Adaptation de l'offre médico-sociale aux besoins des personnes accueillies dans le cadre des projets de territoire
 - Amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge et la réponse aux besoins de santé
- Les fiches actions : ce sont des notes très synthétiques (1 à 2 pages) qui sont en annexe du CPOM :
 - Définition/contenu
 - Répondre aux objectifs fixés
 - Les moyens déjà mis en œuvre
 - Les actions à mettre en œuvre
 - Rétro-planning
 - Indicateurs d'évaluation

• 13h30-17h00 - L'EPRD et l'ERRD, les nouveaux outils de gestion interne

- Le Plan global de financement pluriannuel : un support de simulation à usage dédié du CPOM :
 - Méthodologie de remplissage
- Le calendrier de l'EPRD
- L'exécution et la clôture budgétaire :
 - L'équilibre réel, virements de crédits, demandes modificatives
 - L'Etat réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) et l'affectation des résultats
 - Les dispositions transitoires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Travail en groupe et échanges collaboratifs

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de la formation :

ORS-CREAI Normandie
3, place de l'Europe
14200 Hérouville-Saint-Clair

Dates et durée :

7 février 2019 ou
28 mars 2019 ou **6 juin 2019**
1 jour - 7 heures

Groupe :

12 personnes maximum

Public concerné :

Directeurs, responsables financiers, comptables

Pré-requis :

Etablissements et Services Médico-Sociaux soumis à l'obligation de contractualiser
Connaissance de la gestion d'un ESMS

Coût de la formation :

280 € par jour et par personne

Intervenantes :

- **Christelle MOULIE**, responsable des activités du CREAI au sein de l'ORS-CREAI de Normandie
- **Sandrine CELESTE**, Conseillère technique « Gestion, tarification » au sein de l'URIOPSS Normandie Caen

Pour compléter : une journée de formation sur l'élaboration de son autodiagnostic est également proposée